

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHATEAUROUX - 3601 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 29/01/2026 - 211 - 2006 B 00210 - 491 153 748 - A.B.P. CENTRE
MENUISERIE

①

BILAN - ACTIF

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

DÉPÔT B

DGFIP N° 2050 - SD 2025

29 JAN. 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : SASU ABP CENTRE MENUISERIE

36000 CHATEAUBRIANT

Durée en nombre de mois*

12

Adresse de l'entreprise RUE DES VILLAGES BOX NO 1 36100 ISSOUDUN

Durée de l'exercice précédent*

12

Numéro SIRET* 4 9 1 1 5 3 7 4 8 0 0 0 4 2

Néant ☐ *Exercice N clos le,
30/09/2025

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AA		AC			
	Frais de développement*	AB		CX			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	9 663	AG	9 655		8
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	96 130	AS	82 162		13 968
	Autres immobilisations corporelles	AT	208 784	AU	159 104		49 680
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		ET			
	Autres participations	CU		CV			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	1 785	BI			1 785
	TOTAL (II)	BJ	316 362	BK	250 921		65 441
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	37 107	BU			37 107
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 730	BW			2 730
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	126 632	BY			126 632
	Autres créances (3)	BZ	16 344	CA			16 344
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	20 507	CE			20 507
DIVERS	Disponibilités	CF	295 733	CG			295 733
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	8 715	CI			8 715
	TOTAL (III)	CJ	507 768	CK			507 768
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	824 131	1A	250 921		573 209
Comptes de régularisation							
LIÈVRES	Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		
	Clause de réserve de propriété :*	Immobiliations :		Stocks :			
						(3) Part à plus d'1 an :	CR
						Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU ABP CENTRE MENUISERIE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	7 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	18 372	
	Ecarts de réévaluation (2)*	(dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)			DD	750	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	DF		
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	120 919	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	81 806	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	229 347	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	43 775	
	Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs	EI	DV	49	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	98 612	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	118 156	
	Dettes fiscales et sociales			DY	79 869	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB	3 402	
TOTAL (IV)			EC	343 863		
Ecarts de conversion passif *			ED			
TOTAL (V)			EE	573 209		
RENVUJS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	217 654	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

	Produites	Informations	
		Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS	0		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS	0		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS			
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
LES EFFECTIFS			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	16 098	422	6 865	9 655
TOTAL	16 098	422	6 865	9 655
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. industriels	81 186	4 119	3 143	82 162
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	52 385	4 719	214	56 890
Matériel de transport	72 514	15 327		87 841
Mat. bureau et informatiq., mob.	16 814	3 554	5 995	14 373
Emballages récupérables divers				
TOTAL	222 899	27 719	9 352	241 266
TOTAL GENERAL	238 997	28 141	16 217	250 921

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

Primes de remboursement des obligations

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs				
Matériel de transport				
corporelles				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immob. financières				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL				

LOCATIONS

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

LOCATIONS

	Valeur d'origine	Cumul exerc. antérieurs	REDEVANCES PAYÉES	
			Exercice	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

	VALEUR RESTANT À PAYER			Total
	à 1 an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels, outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

ÉTAT DES STOCKS

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	130 930.48	71 667.72	165 491.50	37 106.70
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	130 930.48	71 667.72	165 491.50	37 106.70

ACTIF CIRCULANT

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 785		1 785
	Clients douteux ou litigieux			
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	126 632	126 632	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	16 344	16 344	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance	8 715	8 715	
TOTAUX		153 477	151 692	1 785
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(1) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		8 715
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	8 715

PRODUITS À RECEVOIR

	PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Disponibilités		
	TOTAL	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	43 775	16 179	27 596	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		118 156	118 156		
Personnel & comptes rattachés		35 140	35 140		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		26 688	26 688		
Etat &	Impôts sur les bénéfices	15 801	15 801		
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	9	9		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, tax & assimilés	2 230	2 230		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		49	49		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		3 402	3 402		
TOTAUX		245 250	217 654	27 596	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 964			
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	16 027			
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés	49			

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 402
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	3 402

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	75
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 343
Dettes fiscales et sociales	8 650
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	16 068

A.B.P. CENTRE MENUISERIE
Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros
Siège social : Rue des Villages Box n°1
Village d'entreprises n°2 - 36100 ISSOUDUN
491 153 748 RCS CHATEAUROUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 15 DECEMBRE 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 81 806,09 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	81 806,09 euros
A titre de dividende global à l'associée unique	75 000,00 euros
Soit 50,00 euros par action	

Le solde	6 806,09 euros

En totalité au compte "Autres Réserves" qui s'élève ainsi à 127 724,81 euros.

Compte-tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 154 346,77 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 15 décembre 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 75 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associée unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le

revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

60 000,00 euros, soit 40,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2023 :

50 000,00 euros, soit 33,33 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2024 :

71 500,00 euros, soit 47,67 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 71 500,00 euros

Certifié conforme

La Présidente

Virginie PRETAT

